



**Sixième séance du sixième mandat  
Mercredi 22 avril 2026 à 18h30  
Salle U159, Uni Dufour, 1<sup>er</sup> étage**

**Ordre du jour**

Madame, Monsieur,

Le Président, Christophe Lovis, m'a chargée de vous convoquer selon l'ordre du jour suivant :

18h30

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (10 min)**

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 mars 2026

18h40

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE (15 min)**

18h55

**3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS (15 min)**

19h10

**4. PREMIERS RETOURS SUR L'ENQUÊTE "TRAVAILLER ENSEMBLE" (AU-26.06)**

- 4.1. Présentation par le Rectorat (10 min)
- 4.2. Discussion (15 min)

19h35

**5. ADOPTION<sup>1</sup> DU REGLEMENT DE LA CGTF (RCGTF) : VOTE (AU-26.11 ; AU-26.12)**

- 5.1. Présentation par la COPERSU (10 min)
- 5.2. Discussion (15 min)
- 5.3. Vote (5 min)

20h05

**6. CONSULTATION<sup>2</sup> SUR LA REVISION DU REGLEMENT SUR LE PERSONNEL (Rpers) (AU-26.08 ; AU-26.09 ; AU-26.10)**

- 6.1. Présentation du Rectorat (20 min)
- 6.2. Discussion (30 min)

20h55

**7. BÂTIMENTS ET ROCADES**

- 7.1. Présentation par le Rectorat (10 min)
- 7.2. Discussion (10 min)

---

<sup>1</sup>**Règlement interne de l'Assemblée, art. 6 al. 2. L'adoption** : lorsque qu'un texte est soumis à l'Assemblée (LU, art. 32, al. 3, lettres a et d), le Bureau reçoit les documents deux semaines avant la séance. Un premier débat est organisé en Assemblée. A l'issue de celui-ci, si l'Assemblée est prête à adopter le texte, le vote est organisé. Si des compléments d'information doivent être fournis, un second débat est organisé à la séance suivante, débouchant sur le vote.

<sup>2</sup>**Règlement interne de l'Assemblée, art. 6 al. 2. La consultation** : lorsque l'Assemblée est invitée par le rectorat à se prononcer à titre consultatif sur un objet (LU, art. 32, al. 3, lettre f), le Bureau reçoit les documents deux semaines avant la séance. Un texte présentant le ou les avis de l'Assemblée est mis au vote à l'issue de la discussion. Si la synthèse n'est pas possible dans l'immédiat, le texte est proposé par le Bureau à la séance suivante. Au besoin, le vote peut être organisé par circulation.

21h15

**8. DIVERS** (5 min)

Fin de la séance 21h20

Cecilia Raziano González

AdU6/OJ/CRG avril 2026